

Réponse du Transporteur à l'engagement 15

(Demandé par AHQ-ARQ)

Engagement 15

(Demandé par Me Steve Cadrin pour AHQ-ARQ, 2016-11-22, notes sténographiques, volume 4, page 242)

Référence : HQT-6, Document 2, p. 28, ligne 8

Pour les cinq points qui ont été retirés de la rémunération incitative, fournir l'information quant à la partie qui est basée sur les objectifs corporatifs ou sur les objectifs individuels.

Réponse

La réduction du pourcentage de la rémunération incitative a été effectuée de façon globale. Suite à cette réduction, les volets corporatif et individuel représentent une proportion équivalente, (soit de l'ordre 50/50), pour la majorité des groupes d'emplois visés.